

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE



aqoci
Association québécoise
des organismes de
coopération internationale

Politique environnementale de l'AQOCI

Depuis 2017, la communauté de pratique (CdP) en environnement de l'AQOCI a contribué à la réflexion et au processus d'élaboration de la politique environnementale à travers différentes activités. Les membres de la CdP et plusieurs autres organismes du réseau ont également participé aux consultations menées par l'AQOCI, notamment dans le cadre de l'assemblée générale de juin 2018, la journée de consultation de janvier 2020 et l'assemblée générale spéciale de février 2020.

Denis Côté anime la CdP en environnement depuis 2016 et a coordonné le processus d'élaboration de la politique environnementale jusqu'à son adoption en juin 2020.

Gregory Lynch, fondateur et directeur de Mantis Environnementale, a grandement contribué à la rédaction de la politique à titre de consultant entre décembre 2019 et février 2020.

Nous tenons aussi à souligner la contribution d'Abderrahman Bounit, stagiaire à l'AQOCI de septembre 2019 à janvier 2020, à la recherche qui a mené à la production de la politique.

Adoptée lors de l'assemblée générale annuelle du 5 juin 2020.

Design graphique

Marlène-b.com

Photographies page couverture

CUSO International - Cameroun

Mission inclusion

Oxfam-Québec

Impression : FLO Gloss numérique certifié FSC et SFI.



Association québécoise
des organismes de
coopération internationale

1001, rue Sherbrooke Est, bureau 540

Montréal, Québec H2L 1L3

514 871-1086

aqoci@aqoci.qc.ca

aqoci.qc.ca



Affaires mondiales
Canada

Global Affairs
Canada

L'AQOCI tient à remercier pour son soutien financier



TABLE DES MATIÈRES

4 Introduction

Mission

Engagement pour la protection de l'environnement

Pourquoi une politique environnementale?

5 Contexte

Rôle/expertise

Révision de la politique

6 But et objectifs

7 Portée de la politique

8 Nos principes

Écoresponsabilité

Autodétermination des peuples autochtones

Droits des femmes et égalité des genres

Durabilité des actions

Écocentrisme

Équité intergénérationnelle

Justice écologique

Ne pas nuire

Protection, conservation et restauration

Richesse des savoirs

Transition écologique

11 Notre approche

Approche transversale

Approche écoféministe

12 Nos engagements

Structure

Programmes

Appui aux membres

14 Glossaire

Introduction

Mission

L'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI) est un regroupement de 60 organismes québécois qui œuvrent, à l'étranger et au Québec, pour un développement durable et humain.

L'AQOCI a pour mission de promouvoir et soutenir le travail de ses membres ainsi que leurs initiatives en faveur de la solidarité internationale. En s'appuyant sur la force de son réseau, l'AQOCI œuvre à l'éradication des causes de la pauvreté et à la construction d'un monde basé sur des principes de justice, d'inclusion, d'égalité et de respect des droits humains.

Engagement pour la protection de l'environnement

Les enjeux environnementaux jouent un rôle crucial en coopération internationale. C'est pourquoi l'environnement fait partie intégrante de la vision stratégique de l'AQOCI pour la période 2018-2023 : « Ensemble, les voix sont plus fortes pour la défense et la promotion des droits des femmes, des droits humains, la paix et l'environnement. »

Nous sommes conscientes et conscients que la lutte contre la pauvreté est indissociable de la lutte pour la protection de l'environnement. L'amélioration des conditions de vie des humains dépend en grande partie de l'existence d'un environnement sain et résilient. Nous reconnaissons également l'interdépendance des peuples entre eux et avec le vivant.

Qu'entend-on par environnement?

Ensemble d'éléments physiques, chimiques et biologiques, en interaction avec des facteurs géographiques, économiques et sociaux, susceptible d'influer sur les organismes vivants, le bien-être, la santé ainsi que sur les activités de l'être humain, et qui peut, réciproquement, être influencé par celles-ci.

Source : OQLF, Vocabulaire du développement durable

Pourquoi une politique environnementale?

La présente politique est le résultat d'un travail collectif des membres de l'AQOCI qui souhaitent consolider leur engagement pour la protection de l'environnement à travers l'adoption de cette politique. L'AQOCI encourage ses membres et toutes les parties prenantes à s'en inspirer pour guider leurs actions.

L'adoption de cette politique correspond aux objectifs définis dans le plan stratégique 2018-2023. L'AQOCI s'engage à établir un plan d'action pour la mettre en œuvre.

Contexte

Au moment de publier cette politique, nous faisons face à la crise de la COVID-19, une crise sanitaire mondiale sans précédent qui affecte de manière disproportionnée les personnes les plus vulnérables de nos sociétés et qui nous oblige à repenser nos modes de vie. Alors que de nombreux États se préparent à intervenir massivement pour surmonter cette crise, qui révèle au grand jour les inégalités et les injustices de notre système économique, il est plus important que jamais d'accélérer la transition écologique. En effet, la santé des êtres humains est indissociable de celle des systèmes écologiques.

L'état actuel de la crise environnementale exige des actions globales, concertées et sans précédent pour éviter une catastrophe écologique qui pourrait provoquer l'effondrement des écosystèmes et des sociétés humaines. En 2020, nous terminons la décennie la plus chaude de l'histoire moderne. Durant cette décennie, nous avons été témoins, à l'échelle planétaire, d'un déclin alarmant de la biodiversité, des surfaces forestières et des écosystèmes aquatiques en plus d'une augmentation en nombre et en sévérité des catastrophes naturelles¹.

Force est de constater que les grandes rencontres internationales ont trop peu fait pour freiner ce déclin écologique. À la Conférence des Parties à Paris en 2015, les signataires de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont manifesté leur volonté de prendre les mesures nécessaires pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et freiner d'ici à 2100 le réchauffement climatique.

Malheureusement, depuis la ratification de l'Accord de Paris, la majorité des États responsables des émissions de gaz effet de serre n'ont pas mis en place des stratégies efficaces pour atteindre leurs objectifs. Cette inertie de la part des gouvernements des pays du Nord démontre qu'ils ne sont pas prêts à dépasser le modèle économique axé sur la croissance à tout prix et la destruction de l'environnement pour construire un nouveau modèle plus équitable pour les pays du Sud² et plus respectueux de l'environnement.

Face à l'échec annoncé des grands accords climatiques internationaux et au manque de volonté des gouvernements, on assiste à un soulèvement sans précédent de la société civile. Propulsée principalement par les jeunes, cette vague de revendications exige des personnes dirigeantes des mesures politiques et économiques à la hauteur de l'urgence environnementale.

Ces récentes mobilisations ne sont pourtant pas nouvelles. Les mouvements écologiques internationaux sont diversifiés et ont souvent des racines très profondes. Les femmes défenseuses des droits et les populations autochtones, au Nord comme au Sud, luttent pour la protection de l'environnement et de leurs territoires depuis des générations. Malgré un contexte de criminalisation et de répression croissante, et en dépit des risques pour leur sécurité, ces personnes continuent de militer pour le bien commun.

Rôle/expertise

En 2016, l'AQOCI a établi la communauté de pratique en environnement (CdP). Celle-ci regroupe une quinzaine d'organismes membres qui se rencontrent quatre à cinq fois par année. La CdP a été mise sur pied afin de mobiliser les savoirs et consolider une dynamique d'apprentissage, d'échange, d'entraide et d'innovation entre les organisations membres permettant de renforcer leurs capacités en matière d'environnement, tant au niveau des projets de coopération qu'à l'intérieur des organismes.

Révision de la politique

Étant donné que la compréhension des changements climatiques et des autres problématiques environnementales est basée sur la science et a des répercussions sociales très importantes, cette politique devrait être révisée à tous les trois à cinq ans afin de s'harmoniser avec les recherches scientifiques les plus récentes et l'actualité sociopolitique.

¹ Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les systèmes écosystémiques. 2019. *Le dangereux déclin de la nature : Un taux d'extinction des espèces « sans précédent » et qui s'accélère*. <https://ipbes.net/news/Media-Release-Global-Assessment-Fr>

² L'AQOCI privilégie pour le moment l'expression « pays du Sud » plutôt que « pays en développement » ou autres appellations similaires, mais elle s'est engagée à revoir l'utilisation de ce terme dans le cadre d'un chantier plus large de redéfinition de son lexique de la coopération internationale.

But et objectifs

Les discussions de la CdP en environnement et les résultats d'un sondage réalisé auprès des membres ont démontré que les organismes de coopération internationale sont très conscientisés sur le plan environnemental, mais qu'ils manquent parfois de ressources pour orienter leurs actions. L'objectif de ce document est à la fois de démontrer la volonté de l'AQOCI de contribuer à la transition écologique de la société, mais aussi de fournir à son équipe, ses membres et ses collaboratrices et collaborateurs un document pédagogique qui facilitera l'intégration de bonnes pratiques environnementales dans toutes ses activités.

Cette politique vise à déterminer les principes qui guideront les actions de l'AQOCI dans ses différents champs d'intervention et permettra de lutter plus efficacement contre les changements climatiques et la dégradation de l'environnement. L'espoir de l'AQOCI est que ses membres intègrent les principes ci-dessous dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de tous leurs projets, au Québec et à l'international. L'AQOCI espère également que le présent document et les guides des pratiques écoresponsables en annexe serviront d'outils aux membres dans la gestion de leurs opérations au quotidien.

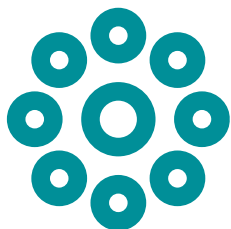


Portée de la politique

Cette politique environnementale servira de guide à l'AQOCI et à ses membres pour l'intégration de l'environnement comme thème transversal dans toutes leurs activités. Les membres de l'AQOCI sont engagés de longue date pour la protection de l'environnement en contexte de solidarité internationale. La présente politique vise à formaliser cet engagement.



Nos principes



Écoresponsabilité

L'écoresponsabilité est l'obligation morale de protéger l'environnement, tant pour notre bien-être que pour celui des autres espèces avec lesquelles nous partageons les écosystèmes. L'écoresponsabilité est un concept holistique qui sous-tend tous les autres principes décrits dans cette section.

Pour l'AQOCI, ces principes ont tous une importance égale. Ainsi, ils sont présentés en ordre alphabétique.

Autodétermination des peuples autochtones

L'AQOCI prône la participation des communautés autochtones dans la prise de décision environnementale et leur droit à l'autodétermination. Pour ce faire, elle favorise les interventions visant la prise de parole des communautés autochtones dans le domaine environnemental, la défense de leurs droits territoriaux et la reconnaissance et la valorisation des savoirs traditionnels autochtones. L'AQOCI travaille à la promotion de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, notamment au droit au consentement libre, préalable et éclairé³.

Droits des femmes et égalité des genres

L'AQOCI est une organisation féministe et veut intégrer les droits des femmes et l'égalité des genres dans sa politique environnementale. Son objectif est d'adopter une perspective écoféministe dans toutes ses activités. Conséquemment, l'intégralité de la Politique sur les droits des femmes et l'égalité des genres de l'AQOCI est intégrée dans cette politique environnementale.

Les femmes des pays du Sud sont les plus vulnérabilisées face aux impacts des catastrophes écologiques (dont les changements climatiques). En revanche, elles sont également au premier plan des luttes environnementales. Logiquement, les leviers du pouvoir doivent se trouver entre leurs mains si nous souhaitons sortir de la crise. L'AQOCI prône la participation accrue et concrète des femmes dans la prise de décision environnementale en leur donnant une place centrale dans les structures de gouvernance.



Benoit Aquin - CECI - Guatemala



Développement et Paix - Caritas Canada

³ <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N11/467/35/PDF/N1146735.pdf?OpenElement>



Durabilité des actions

L'AQOCI prône la durabilité des actions de coopération et de solidarité internationales à travers la prise en compte de leurs impacts à long terme sur l'environnement physique, social, culturel et économique.

Écocentrisme

L'AQOCI adopte une vision écocentriste soutenant que les humains font partie d'un système où sont entremêlés des aspects naturels et sociaux. Cette perspective se distingue de l'anthropocentrisme (qui ne tient compte que des intérêts humains) et du biocentrisme (qui met tous les êtres vivants sur le même pied d'égalité). La nature est un bien commun qui doit être protégé et partagé d'une manière équitable et juste.

Équité intergénérationnelle

L'AQOCI prône l'équité intergénérationnelle. Les plus jeunes, ainsi que les générations futures, subiront les pires effets de la crise écologique alors qu'ils n'en sont pas les responsables. De ce point de vue, le progrès économique n'est pas justifiable s'il entraîne une dégradation de l'environnement pour les générations futures.

Justice écologique

L'AQOCI promeut l'idée que la justice écologique doit rétablir un équilibre permettant à tous les pays de protéger leur environnement, leurs ressources naturelles et leurs écosystèmes, en plus de lutter efficacement et équitablement contre les changements climatiques. La justice écologique nous oblige à tenir compte de la responsabilité historique asymétrique des différents pays et des droits des populations. Elle englobe le principe de justice climatique en s'attaquant non seulement aux causes profondes des changements climatiques, mais aussi à celles de la dégradation de l'environnement de manière générale. Elle remet en question le modèle de développement qui est la base du problème, soit le système capitaliste basé sur l'exploitation des populations et des richesses naturelles.

Ne pas nuire

L'AQOCI prône la mise en œuvre de projets qui – minimalement - ne nuisent pas à l'environnement physique et social des pays d'intervention. Cela suppose notamment de procéder au préalable à une analyse du contexte local pour identifier et prévenir les risques potentiels des projets pour l'environnement et les communautés.

Protection, conservation et restauration

L'AQOCI encourage toutes les initiatives locales et internationales visant la protection, la conservation et la restauration des écosystèmes, ainsi que la préservation de la biodiversité.

Richesse des savoirs

L'AQOCI soutient que les cultures, les écosystèmes et les savoirs locaux sont interdépendants et doivent être protégés et valorisés. En contexte de coopération internationale, il est essentiel de reconnaître la complémentarité des savoirs scientifiques et des savoirs traditionnels.

Transition écologique

L'AQOCI soutient le principe d'une transition écologique qui comprend la mise en place de mesures ambitieuses pour accélérer la transition vers des économies carboneutres et qui sont aussi porteuses de justice sociale et respectueuses des écosystèmes.



Notre approche



Approche transversale

Pour assurer le succès de cette politique, l'environnement doit être intégré de manière transversale dans l'ensemble des activités et projets de l'AQOCI.

Approche écoféministe

Cette politique environnementale s'ancre dans une perspective écoféministe, une philosophie et un mouvement politique nés de l'union de la pensée féministe et écologiste. Le postulat fondamental de cette approche est qu'il existe une ressemblance et des causes communes entre les comportements qui engendrent la domination et l'oppression des femmes et ceux qui provoquent la dégradation de l'environnement.

Nos engagements

1 Structure

Au niveau de sa structure, l'AQOCI s'engage à :

Développer un plan d'action, assurer le suivi de la mise en œuvre et mesurer l'atteinte des objectifs et des engagements énoncés dans la politique environnementale

Organiser des événements écoresponsables, équitables et carboneutres.

Limiter et compenser l'empreinte écologique liée aux déplacements des membres de son équipe.

Privilégier les achats écoresponsables.

Soutenir les activités de la communauté de pratique en environnement.



2 Programmes

Au niveau de ses programmes, l'AQOCI s'engage à :

Organiser des activités d'éducation à la citoyenneté mondiale en lien avec les enjeux environnementaux.

Influencer les politiques des gouvernements du Canada et du Québec en faveur de la justice climatique féministe.

Maintenir et renforcer ses liens avec des groupes environnementaux au Québec, au Canada et à l'international.

Défendre les principes évoqués dans cette politique dans ses prises de position.

Promouvoir la souveraineté alimentaire, l'agroécologie, l'appui aux défenseur-e-s des droits humains qui luttent pour la protection de l'environnement et de leurs territoires et l'abandon du modèle extractiviste qui entraîne la destruction d'écosystèmes, aggrave le réchauffement climatique et engendre de profondes inégalités.

Favoriser la prise en compte de la diversité des voix sur les questions liées à l'environnement, notamment celles des femmes, des jeunes, des peuples autochtones, des personnes racisées et des personnes migrantes.

3 Appui aux membres

Au niveau de l'appui à ses membres, l'AQOCI s'engage à :

Organiser des formations pour assurer la mise en œuvre de cette politique au sein du réseau.

Favoriser la concertation du réseau autour des questions environnementales, notamment à travers l'animation de la communauté de pratique en environnement.

Offrir à ses membres des outils et des ressources pour favoriser l'intégration de bonnes pratiques environnementales dans leurs activités.



Glossaire environnemental

Agroécologie

Une science, une pratique et un mouvement social qui préconisent des pratiques agricoles écologiquement durables et socialement justes présente un intérêt pour les communautés rurales pauvres en ressources, non seulement parce qu'elle constitue une solution accessible et abordable pour ces populations, mais aussi parce qu'elle remet en question la dynamique de pouvoir, caractérisée par l'exploitation et l'oppression, qui domine actuellement le système agroalimentaire. (La Via Campesina)

Bien commun

Considérer le bien commun du point de vue des objets qu'il recouvre conduit à considérer un ensemble de « biens sociaux » associés à la nature biologique, sociale et politique des individus en société. Or la définition du bien commun ne réside pas seulement dans les objets auxquels on peut l'associer, mais surtout dans la capacité collective à faire de la société un projet éthique de vivre ensemble. (Jacques Beauchemin)

Durabilité

Qualité d'un objet, d'une action ou d'une activité qui vise à satisfaire à des principes de respect à long terme de l'environnement physique, social et économique. (OQLF, Vocabulaire du développement durable)

Écocentrisme

Les trois perspectives éthiques les plus importantes pour penser les relations entre sociétés humaines et systèmes naturels sont l'anthropocentrisme (se concentrant sur les intérêts humains), le biocentrisme (considérant tous les êtres vivants sur le même pied d'égalité) et l'écocentrisme (mettant de l'avant les relations et dépendances réciproques des systèmes naturels et sociaux). L'écocentrisme considère que les humains font partie d'un système où sont entremêlés des aspects naturels et sociaux. Cette perspective propose également de protéger la nature sans que cela soit au détriment des humains. (Adapté de la Revue Ère)

Écologie

Ensemble des relations et des interactions que les organismes vivants entretiennent avec leur milieu de vie.

Écoresponsable

La qualité d'une personne physique ou morale, d'un comportement ou d'une activité qui tient compte de principes de respect à long terme de l'environnement physique, social et économique. (OQLF, Vocabulaire du développement durable)

Écosystème

Ensemble dynamique formé des organismes vivants et de l'environnement non vivant dans lequel ils évoluent, leur interaction constituant l'unité fonctionnelle de base de l'écologie. (OQLF, Vocabulaire du développement durable)

Écoféminisme

La perspective selon laquelle il y a des liens importants entre la façon dont on traite les femmes, les personnes de couleur et les groupes sociaux marginalisés, d'une part, et la manière dont on traite l'environnement de l'autre. (Traduction libre de Warren [1997], tiré d'une fiche du Réseau des femmes en environnement)

Environnement

Ensemble d'éléments physiques, chimiques et biologiques, en interaction avec des facteurs géographiques, économiques et sociaux, susceptible d'influer sur les organismes vivants, le bien-être, la santé ainsi que sur les activités de l'être humain, et qui peut, réciproquement, être influencé par celles-ci. (OQLF, Vocabulaire du développement durable)

Équité intergénérationnelle

Les jeunes générations, et à plus forte raison celles à naître, ont relativement peu contribué aux changements climatiques. Pourtant, à cause de leur espérance de vie, ce sont elles qui subiront la majeure partie de leurs conséquences.
(Journées québécoises de la coopération internationale)

Gaz à effet de serre

Des gaz qui absorbent une partie des rayons solaires en les redistribuant sous la forme de radiations au sein de l'atmosphère terrestre, phénomène appelé effet de serre.
(ACTU Environnement)

Justice climatique

La justice climatique signifie aborder la crise climatique non seulement comme un problème environnemental, mais comme un problème de justice sociale complexe, en plaçant au centre les populations qui sont les plus vulnérables à ses effets. Cela suppose de s'attaquer aux causes profondes de la crise climatique, y compris les modes de production, la consommation et le modèle d'accords commerciaux tout en faisant des progrès en termes d'équité ainsi que de protection et de réalisation des droits humains. (AQOCI, Pour une justice climatique féministe)

Justice climatique féministe

La justice climatique féministe signifie d'aborder la question des changements climatiques comme un problème social complexe et à travers une analyse genre intersectionnelle des relations de pouvoir inégales basées sur le genre et d'autres caractéristiques, comme le statut socio-économique, la race, l'origine ethnique, la nationalité, la capacité, l'orientation sexuelle, l'âge, etc. Ce type d'analyse vise particulièrement les causes profondes des inégalités, la transformation des rapports de pouvoir et la promotion des droits des femmes. (AQOCI, Pour une justice climatique féministe)

Justice écologique

La justice écologique célèbre l'interconnexion et l'interdépendance entre tous les êtres; elle reconnaît la responsabilité que nous avons en tant qu'êtres humains de coexister dans l'harmonie pour le bien-être de la communauté planétaire. La justice écologique met de l'avant la dignité humaine et le développement d'économies durables dans la justice pour tous et toutes au sein d'un monde où les ressources sont limitées. Elle se fonde également sur le fait que les systèmes économiques, sociaux et politiques dominants ont favorisé les populations des pays du Nord – qui en sont encore aujourd'hui les principales bénéficiaires. Ces systèmes ont entraîné l'épuisement de la diversité écologique de la Terre, la destruction de ses écosystèmes, la pollution du sol, de la mer et de l'air, l'extinction de nombreuses espèces et les changements climatiques. Ce sont les populations des pays du Sud qui ressentent le plus durement les retombées de ces phénomènes, elles qui en sont pourtant le moins responsables.
(Adapté de la fiche «Qu'est-ce que la justice écologique ? » de Développement et Paix)

Souveraineté alimentaire

Le droit des peuples à une alimentation saine et culturellement appropriée produite avec des méthodes durables, et leur droit de définir leurs propres systèmes agricoles et alimentaires. Elle promeut un modèle de production durable et à petite échelle qui bénéficie aux communautés et à leur environnement. La souveraineté alimentaire donne la priorité à la production et consommation d'aliments au niveau local. Elle reconnaît le droit des pays à protéger leurs producteurs locaux des importations bon marché et à contrôler leur production.
(Via Campesina)

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE



Association québécoise
des organismes de
coopération internationale

1001, rue Sherbrooke Est, bureau 540
Montréal, Québec H2L 1L3
514 871-1086

aqoci.qc.ca

